



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1523

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Accompagnement C3 - Requalification de la rue Emile Decorps - Clôture et arrêt du bilan de la concertation**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1523**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Accompagnement C3 - Requalification de la rue Emile Decorps - Clôture et arrêt du bilan de la concertation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a inscrit l'opération de requalification de la rue Emile Decorps à Villeurbanne à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

I - Le projet

Afin d'améliorer le fonctionnement de la ligne C3, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) réalise un double site propre entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne. Ainsi, la traversée de la place Grandclément du nord au sud sera réservée aux transports en commun. La circulation automobile au sud de la place sera déviée par la rue Emile Decorps qui sera mise en double sens. Pour accompagner les modifications du plan de circulation aux abords de la place Grandclément et améliorer la qualité de l'espace public, la rue Emile Decorps (tronçon Blum - Barel) va faire l'objet de requalification de façade à façade par la Métropole de Lyon.

Les objectifs de la requalification de la rue Emile Decorps sont :

- développer la qualité de l'espace public et améliorer le cadre de vie,
- aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés tout en conservant du stationnement,
- finaliser la mise à double sens de la rue dans la continuité de l'axe Baratin/Decorps et dans le cadre de l'aménagement de la ligne C3,
- créer un aménagement cyclable.

Le projet soumis à la concertation est décliné selon 2 variantes, fonction de la longueur (3 mètres ou 5 mètres) de la bande plantée en pied d'arbre.

Le principe d'aménagement consiste en une répartition homogène des usages. Ainsi piétons, cyclistes et automobilistes partageront l'espace de la voirie de façon équilibrée.

Le projet propose de conserver 2 bandes de stationnement de 2 mètres avec plantation d'arbres entre les véhicules stationnés. Il prévoit également 2 voies de circulation (6,5 mètres), 2 bandes cyclables bilatérales (1,7 mètres) et 2 trottoirs (3 mètres) plus confortables qu'actuellement, notamment, pour les personnes à mobilité réduite.

II - Les modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2016-05-19-R-0391 du 19 mai 2016 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 23 mai au 24 juin 2016, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en mairie de Villeurbanne ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole de Lyon et sur le site internet de la Métropole avec possibilité d'y déposer une contribution,
- des avis administratifs annonçant le début puis la clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole, en mairie de Villeurbanne,
- un avis administratif pour l'ouverture de la concertation préalable a été publié dans le Progrès et le Tout Lyon du 21 mai 2016,
- une première réunion publique, réunissant plus de 150 personnes, a eu lieu le 25 mai 2016 au Lycée Marie Curie de Villeurbanne ; elle avait pour objet la présentation des objectifs de ce projet et des modalités de la concertation,
- à l'issue de cette réunion publique, une démarche participative a été mise en place, articulée autour d'une visite du site le 9 juin et de deux ateliers de concertation (15 et 23 juin 2016) qui ont réuni environ 30 participants.

III - Le bilan

La concertation a permis de partager le diagnostic du site et a mis en évidence un consensus concernant l'opportunité d'un réaménagement. Ce réaménagement doit permettre d'améliorer la qualité urbaine de la rue Emile Decorps dans le cadre de sa mise en double sens de circulation.

D'une manière générale, les objectifs poursuivis par la Métropole sont confirmés par les remarques issues de la concertation, notamment l'objectif d'aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés et d'améliorer la qualité de l'espace public.

En synthèse, la concertation a permis d'aborder différents aspects du projet :

- le stationnement,
- les aménagements cyclables,
- les plantations,
- la circulation automobile,
- divers éléments du programme.

1° - Le stationnement

Le projet permet de répondre à la forte pression de stationnement dans la rue mais également à une meilleure organisation des places. Ainsi, les deux bandes de stationnement implantées le long des trottoirs permettent d'aménager environ 80 places de stationnement tout en protégeant les trottoirs d'éventuels stationnements illicites. Deux places pour les personnes à mobilité réduite seront créées, au minimum.

2° - Les aménagements cyclables

Le projet prévoit la création des bandes cyclables bilatérales dans la continuité des aménagements cyclables envisagés sur l'axe Vinatier - Barratin.

3° - Les plantations

Pour répondre à l'objectif de l'amélioration du cadre de vie, des arbres de hautes tiges seront plantés dans l'axe du stationnement. Les pieds d'arbres, de 5 mètres de longueur, seront plantés de manière dense pour éviter leur dégradation

4° - La circulation automobile

Le nouveau plan de circulation mis en œuvre dans le cadre du projet du trolleybus C3 prévoit la mise à double sens de la rue Émile Decorps sur le tronçon Primat - Blum. Cette modification va conduire à une augmentation du trafic automobile sur le périmètre du projet. La largeur de la chaussée sera adaptée pour écouler ce trafic supplémentaire. Le revêtement neuf de la chaussée permettra de réduire les nuisances sonores qui en découlent.

5° - Les autres éléments du programme

Du mobilier urbain sera mis en place dans le cadre du réaménagement : assises, corbeilles de propreté et éclairage public dans la largeur des trottoirs et des arceaux vélos sur stationnement.

Pendant la concertation, une demande a été formulée pour améliorer la traversée piétonne de la ligne du tramway T3.

Dans un premier temps, les travaux mis en œuvre ne concerneront qu'un tronçon entre les rues Blum et Primat. Le franchissement du tramway T3 ne sera réalisé que dans un second temps. La possibilité d'améliorer la traversée piétonne de la ligne de tramway sera alors étudiée.

IV - Conclusion

Le projet de réaménagement la rue Emile Decorps a reçu globalement un accueil favorable du public et la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

La variante du projet comportant les pieds d'arbres de plus grande dimension (5 mètres) est préférée afin d'améliorer le cadre de vie et de favoriser la désimperméabilisation et la réduction des îlots de chaleur.

La Métropole poursuivra la concertation tout au long de l'élaboration du projet, dans le cadre de la charte de la participation notamment. Le projet qui sera proposé par le maître d'œuvre sera présenté dans ce cadre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation relative au projet de la requalification de la rue Emile Decorps à Villeurbanne, en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme.

2° - Arrête le bilan de la concertation relatif au projet de la requalification de ladite rue.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.